NOTE A L'ATTENTION DU PERSONNEL

DELEGATION

F.0 - N° 94/Secrétariat/DD

<u>Objet</u>: Interdiction à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité

Je soussigné Benoît LUCAS, Chef d'établissement de la Maison d'arrêt d'Evreux, donne délégation, en vertu des articles R.57-8-1 et D.459-3 du CPP, à :

- Monsieur Mohamed MOKHTARI, Adjoint au Chef d'établissement,
- Monsieur Vincent SAR, Chef de détention,
- Monsieur Jean-Marc PAMART, Adjoint au Chef de détention,
- Monsieur Eric BOUTELIER, Lieutenant,
- Monsieur Jean-François DAPVRIL, Major,
- Monsieur Fabrissio MATTEUCCI, Major,

pour interdire à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité.

Le Chef d'établissement,

B. LUCAS

B. LUC

<u>Destinataires</u>:
Chef d'établissement
Adjoint au Chef d'établissement
Chef de détention
Adjoint au Chef de détention